

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, et transmis en préfecture au plus tard le 15 juillet.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 3 593 547 euros (opérations réelles + opérations d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 2 041 961 € des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 3 274 745 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux montant
- Les dotations de l'Etat versées
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population:

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	877 020 €	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	2 041 962 €	Recettes des services	350 320 €
Autres dépenses de gestion courante	269 487 €	Impôts et taxes	2 068 430 €
Dépenses financières	103 738 €	Dotations et participations	942 189 €
Dépenses exceptionnelles	1 618 €	Autres recettes de gestion courante	119 516 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	18 369 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	4 005 €
Total dépenses réelles	3 293 826 €	Autres recettes	87 016 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	118 107 €	Total recettes réelles	3 589 845 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	77 689 €
Total général	3 411 932 €	Total général	3 667 534 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti = 45.47 %
- Taxe foncière sur le non bâti = 86.42 %

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle salle de sports, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	617 409.00 €	SOLDE EXECUTION REPORTE	
Remboursement d'emprunts	169 331.00 €		
Travaux de bâtiments et voirie	2 268 748.00 €		
		Excédent fonctionnement	488 573.00 €
Autres travaux	€	Dotations et fonds	243 266.00 €
Autres dépenses	32 104.00 €	Subventions	473 324.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	82 289.00 €	Emprunt	1 775 000 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	122 706 €
Total général	2 552 472 €	Total général	3 102 871 €

III. Les données synthétiques du compte administratif- Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses : 3 411 931 €
- Recettes : 3 667 534 €
- Excédent de fonctionnement : 255 602 €

Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses : 4 592 313.00 €
- Recettes : 2 796 751.76 €

b) Etat de la dette

Pour la continuité d'une forte action en investissement, la commune a fait appel en partie à sa capacité d'épargne complétée par de l'emprunt pour financer l'ensemble des projets. Les nouveaux emprunts qui seront réalisés sur les trois prochains exercices serviront à avancer la trésorerie pour la réalisation du programme Aquadomitia.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Villeveyrac, le 15 avril 2022.

Le Maire,
Christophe MORGO

